



Les limites de la microfinance et le rôle de la recherche

ISABELLE GUERIN, Institut de recherche pour le développement et Institut Français de Pondichéry (Inde)

Après avoir été encensée et parée de toutes les vertus – lutte contre la pauvreté, émancipation des femmes, démocratisation des sociétés civiles et de bien d'autres encore – la microfinance se trouve souvent aujourd'hui en position d'accusée. Sont donnés à voir des pauvres poussés à s'endetter, incapables de rembourser du fait de taux d'intérêts exorbitants, des femmes délaissées voire battues par leurs conjoints qui leur reprochent leur nouvelle liberté, ou encore des villages déstructurés à la suite de difficultés de remboursement. Aussi nombre d'observateurs s'interrogent : la microfinance, est-ce une « bonne » ou une « mauvaise » chose ? La question ne peut pas être posée en ces termes. L'accès à des services financiers doit être considérée comme un droit. Or, dans la plupart des pays du Sud, ce type de droits, on le sait, reste hors de portée du plus grand nombre. D'où la nécessité d'adapter l'offre de services aux spécificités des populations pauvres. En cela, la légitimité de la microfinance ne peut être mise en cause : il ne s'agit ni plus ni moins que d'offrir des services bancaires et financiers de proximité à ceux qui n'y ont pas accès, hors des réseaux informels.

Si le bien-fondé de l'outil ne saurait être nié, en revanche, l'usage qui en est fait et la portée qui lui est donnée exigent, elles, d'être examinées de près. La diversité des expériences rend cet examen délicat : quoi de commun en effet entre une ONG qui propose du microcrédit à un groupe de femmes en complément de services de santé et d'éducation et une banque commerciale qui se lance dans ce nouveau créneau afin d'élargir sa clientèle ? Gardons-nous de tout dogmatisme en la matière. Seul un examen au cas par cas permet de se prononcer sur l'efficacité de telle ou telle expérience. Dans certaines situations, la qualité des services offerts par un établissement bancaire classique valent mieux que ceux d'une ONG douteuse, ou même d'une ONG bien intentionnée, mais peu familiarisée avec les règles de base de la finance. Etre banquier, et surtout banquier pour les pauvres, ne s'improvise pas.

Ce qui est certain en revanche, c'est que le champ de la microfinance est victime d'une certaine forme de « pensée unique » et que celle-ci nuit fortement

à son développement. Élaborée par un nombre très limité d'institutions et de groupes de pression institués – qui détiennent, de par leur capacité à mobiliser un très grand nombre d'acteurs et de bailleurs de fonds, une certaine forme de monopole du savoir – cette pensée unique se diffuse ensuite auprès des praticiens par le biais de manuels, d'outils et de sessions de formation dont le contenu est entièrement standardisé. L'obsession de l'autonomie financière en constitue la trame : on suppose que les organismes de microfinance, dès lors qu'ils s'adressent à un nombre suffisant de clients, seront capables d'équilibrer en quelques années dépenses et recettes. Certes, viser les économies d'échelle et limiter la dépendance à l'égard des fonds publics sont un moyen de rendre ces services accessibles au plus grand nombre et de manière durable. Si l'objectif en soi ne peut être contesté, la question est de savoir à quelles conditions et à quel rythme cette indépendance peut s'acquérir. Par ailleurs, si l'autonomie financière est possible dans certains contextes et pour certains publics, ailleurs elle est impensable : s'entêter sur un tel objectif ne peut que conduire à une concentration de l'offre dans les régions et pour des clients considérés comme les plus rentables, tandis que bidonvilles, zones rurales et instables pour des raisons climatiques ou politiques ont toutes les chances d'être laissés à l'abandon. Dès lors que les organismes démontrent leur capacité à œuvrer pour la justice sociale, pourquoi ne bénéficieraient-ils pas de subventions publiques, y compris sur le long terme ?

Certes, il est toujours possible de faire appel à des analyses économétriques simplistes ou à des monographies extrêmement singulières si l'on veut dénoncer le caractère inefficace ou injuste de l'outil. Mais, incontestablement, des analyses rigoureuses – c'est-à-dire basées sur un suivi longitudinal et utilisant une multiplicité d'indicateurs – ont déjà démontré que les effets positifs sont bel et bien réels. Bien sûr, il serait vain d'attendre de grands bouleversements d'ordre macroéconomique ou l'éradication soudaine de la pauvreté, mais quel outil serait capable d'y parvenir ? En revanche, au niveau individuel et familial l'amélioration du bien-être est incontestable, la stabilisation des revenus entraînant une amélioration de l'alimentation, de la santé et de l'éducation. Les effets en termes de développement socio-économique local sont également manifestes, à travers la dynamisation de certaines filières commerciales et le renforcement des formes d'action collective. Plus encore, la microfinance sert de véhicule à la revendication et à l'obtention d'un certain nombre de droits économiques et sociaux de base, en particulier pour les femmes ; et, inversement, c'est cette inscription dans une perspective de justice sociale qui donne à la microfinance sa légitimité, tout en garantissant son efficacité. Ici, c'est l'adaptation de la réglementation bancaire : exemple de l'action de l'Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement

(IRAM), de la Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) et du Centre International de Développement et de Recherche (CIDR) dans plusieurs pays africains et en Amérique latine. Ailleurs, c'est le renforcement des politiques de sécurité alimentaire : exemple de SOS Faim, en Afrique ; ou l'augmentation de l'offre publique de soins : exemple du Groupe de recherche et d'échange technologique (GRET), au Cambodge. Ailleurs encore, c'est l'adoption de conventions sur le travail à domicile et la lutte contre le travail forcé : c'est le cas de diverses organisations d'Asie du Sud, par exemple la Self-Employment Women Association (SEWA) en lien étroit avec l'Organisation internationale du travail (OIT). Deux caractéristiques font la force et la pertinence de ces expériences : d'une part, le fait d'offrir de manière très pragmatique des réponses aux besoins des populations leur permet de faire émerger des demandes sociales ; d'autre part, le fait de s'appuyer sur des partenariats inédits entre autorités publiques (y compris sous des formes décentralisées ou supranationales), « marché » (en particulier, les institutions bancaires et financières) et société civile. C'est ce mode de fonctionnement qui est susceptible de faire de la microfinance un véritable outil de justice sociale ; non pas une justice sociale définie d'en haut, mais une justice sociale pluraliste, fruit d'un processus discuté et négocié entre les différents acteurs. Ces expériences s'inscrivent ainsi dans ce que l'on a qualifié au cours des dernières années d' « économie solidaire » ; non pas au sens d'expériences sympathiques et conviviales animées par quelques militants désireux de réhumaniser l'économie – éternel cliché qui masque les véritables enjeux de l'économie solidaire – mais au sens d'une véritable démocratisation des pratiques économiques. Les avancées récentes dans le domaine de la théorie de la justice, montrent que c'est vraisemblablement le seul moyen d'avancer vers une société plus juste tout en restant efficace.

Quel peut être alors la place et le rôle de la recherche ? Il est peut-être utile de définir ici quelle est notre conception du savoir, de la connaissance et de l'accès à la connaissance. Le recours à des méthodes de type hypothético-déductif nous semble non seulement inutile mais dangereux. Après avoir été considérées comme le seul moyen d'isoler l'effet d'attribution, les méthodes dites « expérimentales » sont d'ailleurs de plus en plus remises en question : même les partisans du formalisme le plus achevé reconnaissent que les personnes ne sont ni interchangeables, ni assimilables à des cobayes que l'on peut tester en laboratoire. Les critiques sur les excès du formalisme méthodologique et des approches quantitatives et les leurs de leur prétendue objectivité ne doivent pas conduire à tomber dans les travers des approches dites « relativistes » lorsqu'elles refusent toute théorisation, au prétexte que faits et valeurs ne peuvent être que relatifs à un contexte temporel et spatial

déterminé et que la connaissance n'aurait d'autre validité que celle que lui prête l'auteur de sa reconstruction. Certes, il est impossible de restituer les faits tels qu'ils se sont effectivement produits. Il n'empêche que ces faits se sont produits ; si l'objectivité pure est une chimère, il est quand même possible de prétendre à une interprétation et à une explication, ne serait-ce que « provisoire ». Le savoir scientifique n'est plus considéré comme un outil de prédiction, mais de compréhension et de résolution de problèmes. Il ne s'agit pas de découvrir des principes universels, mais plutôt de créer des outils permettant d'aboutir à une « société raisonnable », pour reprendre une expression chère à la philosophie pragmatiste. Ce qui importe, ce sont les conséquences pratiques de la théorie : celle-ci doit être orientée par les problèmes et doit avoir une fonction critique. Concernant le savoir économique, une telle approche suppose de renouer avec les origines de la discipline, lorsqu'elle était encore conçue comme un outil explicitement politique et au service de la liberté personnelle, tout en la renouvelant afin de l'adapter aux exigences de notre temps. Dès lors que le savoir scientifique est pensé au service de la démocratie, le rôle du chercheur devient multiple : il consiste, bien sûr, à renouveler les approches théoriques et à proposer des interprétations, des analyses susceptibles de guider l'action et de faciliter la prise de décision ; il consiste également à être attentif aux pratiques économiques et sociales innovantes et annonciatrices de transformations sociales ; il consiste enfin à promouvoir le débat public et à jouer un rôle d'intermédiaire, de « passeur » entre différents groupes d'acteurs. Dans le contexte actuel de la microfinance, où l'euphorie et l'enthousiasme d'il y a quelques années ont tendance à se transformer en déceptions et en désillusions, ce rôle de passeur prend tout son sens et devient plus que jamais d'actualité. Nous avons eu l'occasion par ailleurs de dénoncer les exigences excessives de bon nombre de bailleurs de fonds, pris dans une sorte de pensée unique à la fois simple et attractive – pour faire bref, la microfinance serait capable de réduire la pauvreté, promouvoir l'émancipation des femmes, favoriser l'éducation des enfants et l'accès aux services de santé, tout en faisant preuve de rentabilité. Deux effets très pervers en découlent. Tout d'abord, l'exigence de résultats immédiats et quantifiables porte atteinte aux services proposés, puisque la quantité se fait nécessairement aux dépens de la qualité. Bon nombre d'organisations de microfinance se contentent de chiffrer le nombre de prêts accordés et le nombre de chansons apprises par les femmes pour démontrer l'efficacité de leurs services financiers et non financiers. Ensuite, la simplicité du raisonnement et des hypothèses – désormais érigées en quasi-postulats – conduit à négliger l'analyse des processus et des mécanismes en jeu, alors que c'est bien là l'essentiel. On sait que la microfinance peut conduire au meilleur comme au pire, la question clé consiste désormais à identifier quels sont les facteurs qui conduisent à tel ou tel scénario. En même temps, la concurrence entre organisations de microfinance – les bailleurs sont en nombre

limité et il faut pouvoir les attirer – ne les incite guère à dévoiler les dessous de leurs pratiques, voire même à s’y intéresser. Si la recherche a un rôle à jouer, c’est bien celui-ci : identifier la portée et les limites de la microfinance et en donner une vision plus réaliste, tout en favorisant le dialogue entre praticiens et donateurs ainsi qu’entre praticiens eux-mêmes.

GUERIN I., 2002, « Le microcrédit : où en est-on cinq ans après ? », Revue Tiers-Monde, octobre - décembre, n° 172, p. 867-879.

GUERIN I. SERVET J.-M (eds), 2004, Exclusion et Liens financiers. Rapport du Centre Walras 2003, Paris : Economica, 692 p.

Source : Article original « Conclusions : La microfinance, limites et espoirs » (Economica, 2004).